



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Absence de commémoration officielle des 230 ans de la bataille de Valmy

Question écrite n° 632

Texte de la question

Mme Clémence Guetté interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, sur l'absence de commémoration officielle des 230 ans de la bataille de Valmy. « De ce jour et de ce lieu, date une ère nouvelle dans l'histoire du monde », s'exclamait le poète prussien Goethe, à l'issue de la victoire de l'armée du peuple français face aux monarchies coalisées contre la liberté le 20 septembre 1792. La victoire des troupes françaises, aux cris de « Vive la Nation ! », est un moment majeur de l'histoire du pays. Elle précède de quelques heures l'ouverture de la première séance de la Convention nationale. Cette dernière allait voter l'abolition de la royauté, ouvrant la période que l'on qualifie aujourd'hui de Première République. Malgré l'importance de cet événement, ses 230 ans ne font l'objet d'aucune cérémonie officielle. Alors qu'une association locale souhaitait organiser une reconstitution historique durant laquelle 10 000 à 15 000 spectateurs et 1000 bénévoles de 8 pays différents étaient attendus, elle a dû l'annuler faute de subventions publiques. « L'évènement qui devait célébrer la naissance de la République et de ses valeurs et celles de l'Europe des démocraties, n'a pas obtenu l'enveloppe financière suffisante pour assurer le plein succès de cette manifestation en matière de qualité », a indiqué son président à la presse locale. Elle l'interroge donc sur ce que le Gouvernement compte entreprendre pour permettre l'organisation en urgence de commémorations à la hauteur de l'importance historique de cet événement.

Texte de la réponse

La politique mémorielle du ministère des armées s'attache à la commémoration des conflits contemporains survenus depuis 1870, qui n'inclut donc pas la bataille de Valmy. Toutefois, à l'occasion des 230 ans de cette bataille, une importante cérémonie a eu lieu le mardi 20 septembre 2022, présidée par le préfet de la Marne, représentant l'Etat, et placée sous l'autorité militaire du général de division Jean-Michel Guilloton, délégué militaire départemental de la Marne. Cette cérémonie s'est tenue face au monument Kellermann et a mobilisé le chef de corps et une batterie du 40ème régiment d'artillerie, un escadron du 501ème régiment de chars de combat, la musique de l'arme blindée cavalerie et un détachement du 1er régiment du service militaire volontaire.

Données clés

Auteur : [Mme Clémence Guetté](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 632

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 novembre 2022

Question publiée au JO le : [9 août 2022](#), page 3701

Réponse publiée au JO le : [13 décembre 2022](#), page 6243